Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le rapport d'évaluation de la politique des pôles de développement économique est rendu public

L'action de l'Etat dans la politique des pôles de développement économique - qui a débuté en 1997 et est parvenue à la fin de sa première phase - a fait l'objet d'une étude d'évaluation confiée à la société Evaluanda. Le rapport final confirme la pertinence de cette politique du point de vue de ses objectifs économiques ainsi que sa cohérence dans son cadre de mise en ?uvre. Il relève cependant que des améliorations restent à apporter, principalement dans les domaines du pilotage et du suivi.

Traitée en synergie par le Département des infrastructures et le Département de l'économie, cette politique a été l'occasion de fédérer l'aménagement du territoire et la promotion économique. Elle s'est également avérée un véritable outil d'incitation pour que les communes s'associent et envisagent des solutions collectives.

On estime que cette politique a permis à ce jour la création d'environ 1000 à 1300 emplois. En outre, différentes actions relatives à la planification et à l'équipement des terrains ont contribué ou contribuent, pour les procédures actuellement en cours, à augmenter les surfa-ces immédiatement disponibles de plus de 200 hectares, la surface totale des pôles s'élevant à environ 1000 hectares.

Parmi les améliorations à mettre en place, le rapport relève qu'il serait judicieux d'étendre le soutien à la réhabilitation ou à la reconversion des surfaces artisanales et industrielles inoccupées qui sont localisées dans les sites des pôles de développement ou à leur proximité immédiate. Le rapport préconise d'autre part la mise en place de méthodes de recensement systématique des créations d'emplois, des résultats produits et des activités déployées. Enfin une formalisation plus précise du principe du développement durable au centre de la mise en ?uvre de la politique des pôles est nécessaire, complétée par la mise en place d'un système d'indicateurs lié à cette notion.

Rappelons qu'un décret du 11 novembre 1996 prévoyait que " le Grand Conseil se prononce sur l'opportunité de poursuivre le projet après l'engagement de 50 millions du crédit ou au plus tard trois ans après le vote de celui-ci. " D'où l'étude confiée à la société Evaluanda. Le Grand Conseil - auquel le Conseil d'Etat présentera un rapport dans lequel il prendra position sur les recommandations de la société mandatée - se prononcera définitivement en automne 2000.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 mars 2000

Mme Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10 M. Philippe Biéler, conseiller d'Etat, 021/316'70'01 M. Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316'63'99 Mme Nicole Surchat Vial, 021/316'74'44, amén. territoire

Rapport_poles
Resume_poles
pôles